



Début de privatisation avec le nouveau marché de gardiennage

Le syndicat CGT dénonce la dangereuse dérive du nouveau contrat de gardiennage qui porte atteinte aux emplois statutaires de la RTM

La mission première de l'agent de sécurité doit être la surveillance, l'assistance au personnel de la RTM en difficulté et la sauvegarde des installations et matériels.

Et non pas le remplacement des agents en congé ou en maladie, de la maîtrise métro, des gardiens de parking, des équipes recette, des agents d'accueil de l'espace infos ou de la gestion du siège.

Extrait du marché page 3 chapitre III :

« *L'agent de sécurité effectue, en cas de problème de passage, la lecture des titres de transport au moyen d'un appareil lecteur mis à disposition par la RTM.* » **voir le document sur le site [cgtrtm](http://cgtrtm.com) .**

Lors de la présentation du nouveau marché au comité d'entreprise le syndicat CGT défendra les emplois statutaires dans notre entreprise, et cela pose aussi la question de l'utilisation croissante du gardiennage qui démontre l'échec du contrat local de sécurité et de l'efficacité de la réorganisation de la sûreté.

Le 23 janvier 2012
Le bureau.

SYNDICAT CGT RTM 4 RUE VILLENEUVE 13001 MARSEILLE

TEL : 04 91 62 56 94 FAX : 04 91 62 29 11 MAIL : lacgtrtm@wanadoo.fr SITE INTERNET : www.cgtrtm.com